

k) le blé Soft White No 1 ou le blé Hard Winter No 1 en magasin ports de la Côte pacifique des Etats-Unis d'Amérique, est le prix maximum du blé Manitoba Northern No 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction du taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

3. Le prix minimum équivalent du blé en vrac pour:

- a) le blé Manitoba Northern No 1 f.o.b. Vancouver,
- b) le blé Manitoba Northern No 1 f.o.b. Port Churchill, Manitoba,
- c) le blé d'Argentine f.o.b. Argentine,
- d) le blé f.a.q. f.o.b. Australie,
- e) le blé de France, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports français, ou rendu à la frontière française (selon le cas),
- f) le blé d'Italie, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports italiens ou rendu à la frontière italienne (selon le cas),
- g) le blé du Mexique sur échantillon ou sur description f.o.b. ports mexicains ou rendu à la frontière mexicaine (selon le cas),
- h) le blé d'Espagne, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports espagnols ou rendu à la frontière espagnole (selon le cas),
- i) le blé de Suède, sur échantillon ou sur description f.o.b. ports suédois entre Stockholm et Göteborg, ces deux ports compris,
- j) le blé Hard Winter No 1 f.o.b. ports des Etats-Unis d'Amérique golfe/côte atlantique, et
- k) le blé Soft White No 1 ou le blé Hard Winter No 1 f.o.b. ports de la côte du Pacifique des Etats-Unis d'Amérique

est respectivement:

le prix f.o.b. Vancouver, Port Churchill, Argentine, Australie, ports français, ports italiens, ports mexicains, ports espagnols, ports suédois entre Stockholm et Göteborg, ces deux ports compris, ports des Etats-Unis d'Amérique golfe/côte atlantique et ports de la Côte pacifique des Etats-Unis d'Amérique, équivalent du prix c. et f. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du prix minimum du blé Manitoba Northern No 1 en vrac en magasin Fort William/Port Arthur stipulé au paragraphe 1 du présent article, et calculé en fonction des frais de transport et des taux de change en vigueur, en opérant les ajustements de prix correspondant aux différences de qualité dont peuvent convenir le pays exportateur et le pays importateur intéressés.

4. Pendant la période où la navigation est fermée entre Fort William/Port Arthur et les ports canadiens de l'Atlantique, les prix minimum et maximum